

Le montant de la consommation de soins dentaires s'élève à 10,7 milliards d'euros en 2015, soit une hausse de 1,2 % en valeur par rapport à 2014 (tableau 1). Ce léger rebond fait suite à une croissance de moins en moins soutenue de 2011 à 2014. Il est porté par le dynamisme de la dépense remboursable (+3,3 %), tandis que la part non remboursable se replie légèrement (-0,4 %). Toutefois, la dynamique réelle de la consommation de soins dentaires est difficile à appréhender, les soins dentaires non remboursables étant mal mesurés (encadré).

Depuis 2009, le prix des soins dentaires progresse de 1 % environ chaque année. En 2015, il progresse également de 0,9 %. Plusieurs mesures d'augmentation des tarifs ont eu lieu en 2013 et 2014 : l'examen de prévention bucco-dentaire des jeunes a été revalorisé de 25 à 30 euros en février 2013, ainsi que le tarif de la consultation, porté de 20 à 23 euros. La revalorisation de certains soins conservateurs et chirurgicaux et la rénovation de la classification commune des actes médicaux (CCAM) dentaire sont, quant à elles, entrées en vigueur en juin 2014.

Les volumes de soins se stabilisent, les dépassements s'infléchissent

Les volumes de soins dentaires sont stables en 2015 (+0,3 %), après un recul en 2014 (-1,2 %).

Les soins remboursables des dentistes sont composés en majorité de soins conservateurs (détartrage, traitement d'une carie, dévitalisation, etc.) : ils représentent 41 % des actes en 2014 (graphique 1). Viennent ensuite les radiographies, qui représentent 23 % des actes, les consultations et visites (15 %), les prothèses (11 %), les extractions et autres actes de chirurgie (7 %) et, enfin, les soins d'orthodontie (3 %).

Parmi les soins remboursables, la part des dépassements dans les honoraires dentaires s'est repliée de 1,1 point entre 2013 et 2015. Elle demeure toutefois à un niveau élevé en 2015 (51,9 %, graphique 2). À titre de comparaison, la part moyenne des dépassements dans les honoraires totaux des stomatologues atteint 44,9 %, contre 17,6 % pour la moyenne des médecins spécialistes. Les dépassements d'honoraires dentaires sont concentrés sur les prothèses et actes d'orthodontie, seuls actes dentaires remboursables sur lesquels ils sont autorisés.

La profession rajeunit et se féminise

Dans le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), 41 800 chirurgiens-dentistes sont recensés en France (tableau 2), dont 900 dans les DOM. Ils augmentent de 0,7 % par an depuis 2011, en lien avec l'élargissement du *numerus clausus* à partir de 2008 et la hausse du nombre de nouveaux praticiens diplômés à

l'étranger. Auparavant, la démographie de cette profession était orientée à la baisse (-0,3 % par an entre 2006 et 2010). Autre conséquence de l'augmentation du *numerus clausus*, la profession rajeunit. En 2014, les dentistes sont âgés en moyenne de 48,0 ans.

L'augmentation des effectifs se fait *via* les dentistes salariés, en forte progression depuis 2011. En revanche, les effectifs de chirurgiens-dentistes libéraux sont stables sur la même période (+0,2 % en moyenne annuelle). On dénombre ainsi 37 200 professionnels libéraux en 2015, soit 89 % de la profession. Ce ratio baisse légèrement (il était de 91 % en 2007).

Bien que cette profession reste l'une des professions de santé les moins féminisées, le taux de féminisation progresse : il est passé de 36,6 % en 2007 à 43,3 % en 2015. Comme pour les médecins, le nombre et la proportion de femmes dans les jeunes générations croissent rapidement : 59 % des chirurgiens-dentistes de moins de 30 ans sont des femmes (graphique 3).

Dans un contexte de libre installation sur le territoire national, les écarts de densité entre le nord et le sud du pays sont significatifs (carte). En 2015, la densité moyenne de chirurgiens-dentistes est de 63,0 pour 100 000 habitants. Elle est supérieure à 70 pour 100 000 en Île-de-France et dans les régions du sud (PACA, Occitanie et Corse), tandis qu'elle est inférieure à 45 pour 100 000 en Normandie et dans certains DOM.

Tarification des soins dentaires

On distingue trois modes de tarification des soins dentaires :

- les consultations et les soins préventifs et conservateurs sont facturés au tarif opposable et pris en charge à 70 % par l'assurance maladie obligatoire (AMO). Les dépassements ne sont pas autorisés sur ces types de soins ;
- les soins prothétiques et ceux d'orthodontie commencés avant le 16^e anniversaire sont facturés le plus souvent avec dépassements. L'AMO prend en charge 70 % du tarif opposable ;
- les soins de parodontologie, d'implantologie et ceux d'orthodontie débutés après 16 ans font l'objet d'honoraires totalement libres. Ces actes ne sont pas inscrits dans la CCAM et ne sont pas remboursés par l'AMO. Ils sont cependant partiellement pris en charge par certains organismes complémentaires.

Les soins du dernier type, non remboursables, se développent. Ils sont cependant très mal mesurés par la statistique publique en raison de leur non-inscription dans la CCAM. En conséquence, l'estimation qui en est faite dans les comptes de la santé est fragile.

Pour en savoir plus

Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2016, fiche 3.3 « Les dépenses de soins dentaires ».

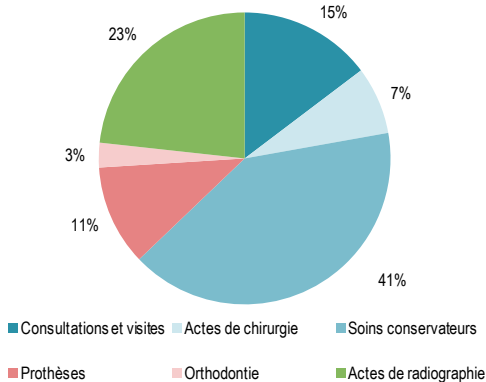
Tableau 1 Consommation de soins dentaires

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation totale (millions €)		9 054	9 315	9 500	9 654	9 987	10 280	10 480	10 595	10 584	10 709
	Valeur	3,3	2,9	2,0	1,6	3,5	2,9	1,9	1,1	-0,1	1,2
Évolution (en %)	Prix	1,8	1,3	1,8	1,2	1,2	1,1	0,9	0,8	1,1	0,9
	Volume	1,5	1,6	0,2	0,4	2,2	1,8	1,0	0,2	-1,2	0,3

Note > Les rémunérations perçues par les chirurgiens-dentistes au titre de l'option démographie représentent moins de 1 million d'euros en 2015. Elles sont retracées dans le poste « autres soins et contrats ».

Source > DREES, comptes de la santé.

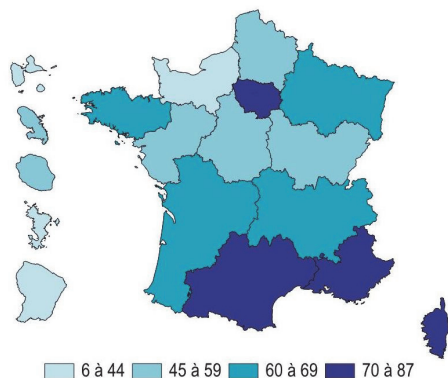
Graphique 1 Répartition des actes des chirurgiens-dentistes libéraux en 2014



Champ > Soins dentaires remboursables et actes de radiologie pratiqués par des chirurgiens-dentistes, France entière.

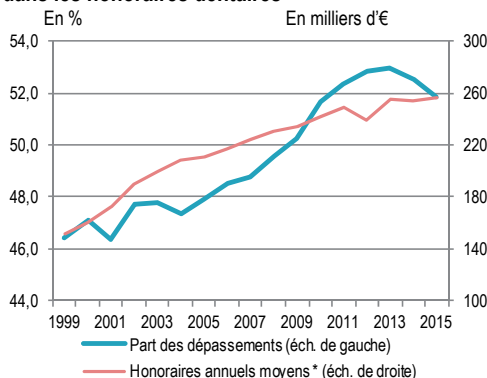
Source > CNAMTS, SNIR, traitement DREES.

Carte Densité des chirurgiens-dentistes fin 2015
Pour 100 000 habitants



Sources > DREES, RPPS ; INSEE pour la population.

Graphique 2 Part des dépassements dans les honoraires dentaires

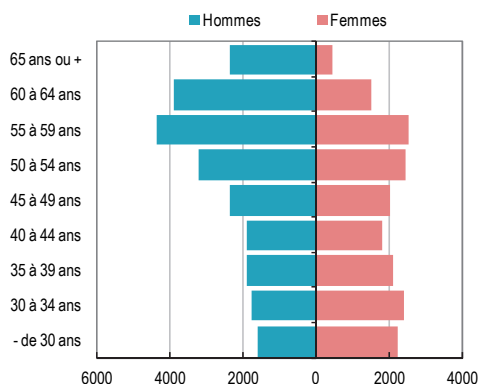


* Praticiens APE (ayant exercé à temps plein une activité libérale toute l'année).

Champ > Soins dentaires remboursables, France entière.

Source > CNAMTS, SNIR, traitement DREES.

Graphique 3 Pyramide des âges des chirurgiens-dentistes



Champ > France entière.

Source > DREES, RPPS.

Tableau 2 Effectifs des chirurgiens-dentistes par mode d'exercice

	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014-2015 (%)	structure 2015 (%)
Ensemble des chir. dentistes	40 599	40 833	41 186	41 495	41 788	0,7	100,0
Dentistes libéraux	36 809	36 906	37 053	37 013	37 196	0,5	89,0
Dentistes salariés	3 790	3 927	4 133	4 482	4 592	2,5	11,0
dont salariés hospitaliers	360	403	455	635	639	0,6	1,5

Note > Les effectifs renseignés pour l'année N correspondent aux professionnels de santé inscrits au RPPS au 1^{er} janvier N+1.

Champ > France entière.

Source > DREES, RPPS.